

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 654

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **19 septembre 2022**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 654** concernant l'adoption du Programme municipal Rénovation Québec – 2022-2023.

Le règlement numéro 654 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 16 septembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 septembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière